



Procès-verbal du Comité syndical du 25 septembre 2023

L'an 2023, le 25 juin à 9 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués, le 7 septembre 2023, se sont réunis à l'hôtel du département, place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

M. Christophe COQUIN et M. Philippe FOURNIE, délégués de la Région Centre – Val de Loire.

M. Patrick BARNIER, M. Jean-Luc BRAHITI, M^{me} Anne CASSIER, M. Gérard CLAVIER et Mme Bernadette COURIVAUD (à partir du rapport 2) délégués du Département du Cher

M. Serge AUDONNET, délégué suppléant de la CDC Cœur de France ; M. Philippe Auzon, délégué de la CDC Cœur de France ; M^{me} Nathalie DE BARTILLAT, déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois ; M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise ; M. Christian DESMARE, délégué suppléant de la CDC Pays de Nérondes ; M. Etienne DURAND, délégué suppléant de la CDC Le Dunois ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher ; M. François GRESSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne ; M. Pierre GROSJEAN, délégué de la CDC La Septaine ; M. Pierre GUIBLIN, délégué de la CDC Trois Provinces ; M. André TEYSSANDIER, délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire.

Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M^{me} Régine AUDRY, déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire avait donné pouvoir à M. André TEYSSANDIER.

M^{me} Amanda GRIMONT, déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Filipe MAIA, délégué de la CDC Cœur de Berry avait donné pouvoir à M. Gilles GONTHIER.

M^{me} Laurence RENIER, déléguée de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. François GRESSET.

M^{me} Marie-Pierre RICHER, déléguée du Conseil départemental du Cher, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

Étaient absents ou excusés :

M. Patrick BAGOT, délégué du Conseil départemental du Cher

M. Dominique CHAMPAGNE, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher

M. Fabien CHAUSSE, délégué de la CDC Terres du Haut Berry.



M. Fabrice CHOLLET, délégué de la CDC Terres du Haut Berry

M. Guillaume CREPIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire

Mme Bénédicte DE CHOULOT, déléguée du Conseil départemental du Cher

M. Frédéric DURANT, délégué de la CDC Berry Grand Sud.

M. Christian GATTEFIN, délégué de la CA Bourges Plus.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER remercie les membres présents.

M. Gilles GONTHIER est désigné secrétaire de séance avec l'accord de l'ensemble des délégués présents.

Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 16 juin 2023

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 16 juin 2023 à l'unanimité.

Rapport n°2 : Approbation du Schéma directeur des usages et des services numériques (SDUSN)

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2 en rappelant que la démarche a été entamée il y a environ 1 an. C'est un travail conjoint avec l'Indre. Bien que la démarche soit conjointe, chacun des départements dispose de son propre SDUSN même s'il y a des analogies. Des Comités de pilotage réguliers ont été tenus avec l'Indre.

Mme Anne CASSIER sort de la salle à 9h46.

Mme Elvire HOUDEVILLE de KPMG présente le projet de SDUSN en indiquant que l'idée globale est de trouver des nouvelles activités d'aménagement numérique et d'enclencher une réflexion sur les territoires intelligents et usages numériques.

Cette ambition vise à aller au-delà de la fibre et est adaptée aux territoires du Cher. Un des enjeux est celui de la donnée territoriale. L'idée est également d'avoir un document avec des projets opérationnels concrets.

Pour en arriver à cet aboutissement, plusieurs étapes ont été menées avec notamment un diagnostic et une démarche de co-construction.

Mmes DE CHOULOT, COURIVAUD et CASSIER entrent dans la salle à 9h50.

Le choix du déploiement du réseau LoRa bas débit a été retenu pour des usages de capteurs connectés notamment dans les domaines de l'eau et l'énergie. Les besoins en matière de réseau sont ici légers et donc faciles à mettre en œuvre. L'animation de la démarche devra être assurée. Berry Numérique se positionnera de manière transversale en animateur de la démarche qui devra ensuite être portée par la collectivité intéressée.



Sur les moyens financiers, il s'agirait de mobiliser des co-financements. Pour les moyens humains, il y aura une transformation de l'activité de déploiement de la fibre en activité concernant les usages.

Trois axes sont prévus :

Concernant le 1^{er} axe, il s'agit de déployer des solutions de connectivité avec un réseau LoRa. Un marché d'exploitation devra être pris pour assurer l'exploitation technique du réseau. Une plateforme de visualisation de données sera mise à disposition avec des données hébergées sur le territoire au niveau départemental ou régional. Pour la vidéoprotection, il est envisagé de centraliser et sécuriser l'ensemble des données.

Concernant le 2^{ème} axe, il s'agit de développer les cas d'usage des objets connectés : télérelève des compteurs d'eau, superviser les réseaux d'eau potable et superviser la gestion d'ouvrages en milieu naturel ; gestion bâimentaire avec un système de télérelève de la consommation énergétique ; la supervision de l'éclairage public ; des niveaux de remplissage des points d'apports volontaires de déchets, etc. Sont également prévus des usages en matière de vidéoprotection et de santé.

Concernant le 3^{ème} axe, il s'agit de l'animation de la démarche. Berry Numérique pourra effectuer cette animation et apporter son soutien aux relais locaux.

M. Yves DEBONO sort de la salle à 10h11.

Patrick BARNIER rappelle qu'aussi bien le Cher que l'Indre ont déployé la fibre avec un timing de très bon niveau par rapport au reste du territoire français. Le déploiement sera terminé d'ici fin 2025. Il est question ici d'avoir la même démarche volontariste pour que les usages numériques puissent se développer dans le département du Cher.

Des actions seront de notre ressort comme le réseau LoRa qui permettra aux collectivités de pouvoir recourir aux services. Il y a le développement des usages pour lesquels Berry Numérique sera un facilitateur.

Des contacts ont déjà été pris avec des syndicats d'eau notamment. L'enjeu de Berry Numérique sera d'emmener les autres organismes dans la démarche.

Cette démarche est volontariste et conjointe avec l'Indre. Chaque département mettra l'accent sur les usages qu'il priorise à son niveau. L'objectif est d'engager ce schéma sur les 2 prochaines années. C'est le début d'une action concrète.

M. François GRESSET demande si Berry Numérique pourra mutualiser les pylônes d'opérateurs de téléphonie mobile.

M. Pascal BOURDILLON explique que Berry Numérique a construit un réseau de pylône en 2010 pour le réseau atout18 auquel il sera possible de recourir. L'accès aux pylônes de téléphonie mobile des opérateurs est généralement beaucoup trop cher.

M. Gilles GONTIER indique que les antennes sont de taille modeste.

M. Philippe FOUNIE demande à partir de quel chiffre d'affaires le service peut être équilibré ?



M. Pascal BOURDILLON répond que tout dépend de la manière dont est répercuté le coût d'investissement. Sur le fonctionnement, pour être équilibré, il faut du volume de capteur. Pour ce qui est de l'eau, il faut aller chercher tous les capteurs du territoire. Le nombre de capteurs important fait donc flotter le modèle. Ce qui est moins le cas avec la gestion des températures bâimentaires.

Il y a plusieurs territoires déjà intéressés et mobilisés. Ce cas d'usage permettra alors de lancer les autres.

M. François GRESSSET demande si Berry Numérique a contacté les acteurs de l'eau.

M. Pascal BOURDILLON répond que des prises de contact ont eu lieu avec Veolia.

Mme Bernadette COURIVAUD quitte la salle à 10h27.

M. Pascal BOURDILLON indique qu'il y a une action FEDER qui pourrait être mobilisée.

M. Philippe FOURNIE accepte d'appuyer la demande au niveau régional.

Le Comité syndical approuve le Schéma directeur des usages et des services numériques (SDUSN) à l'unanimité.

Rapport n°3 : Convention de partenariat avec le SDE18

Mme Bernadette COURIVAUD rentre dans la salle.

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3.

Le Comité syndical approuve la convention de partenariat avec le SDE18 à l'unanimité.

Rapport n°4 : Délégation de service public avec Berry THD - Rapport d'activité 2022

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4.

M. Pascal BOURDILLON explique que les jalons contractuels ont été respectés. Le chiffre d'affaires de Berry THD s'élève à presque 11M€. Le résultat net est cependant négatif, ce qui est normal, la commercialisation est légèrement en retard mais les charges d'exploitations sont, elles, plus élevées que prévu notamment en raison des dégradations du réseau effectuées par les raccordeurs des FAI. Cela relève de la responsabilité du délégataire mais Berry Numérique reste vigilant.

M. Patrick BARNIER explique que les déploiements en zone publique sont bien plus prometteurs qu'en zone AMII. Le préfet souhaite aller plus loin dans le suivi. Si au niveau départemental les collectivités se regroupent pour faire remonter les difficultés, il y aura peut-être une meilleure prise en compte.



Aujourd'hui, Orange a bloqué les compteurs à 93% des locaux à desservir. Aucun déploiement notable n'est prévu d'ici fin 2025. Il faut espérer des pressions au niveau national.

Là où sera arrêté le cuivre, tous les habitants devront pouvoir se raccorder à la fibre optique. Berry Numérique a la mission de faire en sorte que les choses se passent le mieux possible.

Le Comité syndical prend acte du rapport d'activité 2022 de la DSP avec Berry THD.

Rapport n°5 : Délégation de service public avec Cher Haut Débit - Rapport d'activité 2022

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5.

M. Pascal BOURDILLON indique que le contrat de DSP s'arrête en décembre 2024. A fin août, il reste 380 clients. Avec la réduction du nombre de clients, ceux qui restent actifs ont un réseau de meilleure qualité avec une amélioration de débit. Berry Numérique a payé 283 000 € à Cher Haut Débit en 2022 en dédommagement de la concurrence du réseau fibre, soit la moitié de son chiffre d'affaires.

M. Patrick BARNIER indique qu'il y aura quelques clients qui ne seront pas encore éligibles à la fibre lorsque le réseau Wifimax sera arrêté. Cependant, la dépense ramenée au nombre d'abonnés engendre des coûts déraisonnables.

Le Comité syndical prend acte du rapport d'activité 2022 de la DSP Cher Haut Débit.

Rapport n°6 : Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (M.P.O.) du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Cher

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6.

Le Comité syndical approuve l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (M.P.O.) du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Cher à l'unanimité.

Rapport n°7 : Renouvellement de la convention de gestion entre le Conseil départemental du Cher et Berry Numérique

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°7.

Le Comité syndical approuve le renouvellement de la convention de gestion entre le Conseil départemental du Cher et Berry Numérique à l'unanimité.



Rapport n°8 : Ressources humaines - Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°8 en rappelant que M. BOURDILLON est mis à disposition de Berry Numérique par le Conseil départemental du Cher.

Le Comité syndical approuve l'autorisation de signature d'une convention de mise à disposition à l'unanimité.

M. Christophe COQUIN demande quelles solutions sont envisagées pour les personnes laissées de côté quand le réseau Wifimax sera arrêté.

M. Pascal BOURDILLON répond qu'il reste le satellite notamment Star Link ou la 4G.

M. Pierre GROSJEAN indique que lorsqu'il y a un problème, la liaison entre Orange et Axione ne fonctionne pas.

M. Pascal BOURDILLON explique que le début du délai ne démarre jamais lorsque le raccordeur ne fait pas remonter le problème à Berry Fibre Optique via la fiche de blocage. La seule solution pour surmonter cela est de recourir à un petit opérateur.

M. François GRESSET explique qu'une panne a duré 1 journée complète sur Aubigny sur Nère et demande pourquoi cela n'a pas fonctionné même sur le réseau public.

M. Pascal BOURDILLON répond qu'une fibre de collecte d'Orange a été impactée. Les équipements d'Orange sont tombés en panne. Parfois des câbles passent au même endroit, si une pelleuse arrache des câbles, ceux de Berry Numérique seront impactés aussi.

M. Etienne DURAND demande ce qu'il faut entreprendre auprès des opérateurs en cas de coupure d'un câble de fibre par un engin agricole pour limiter le délai de 10 jours.

M. Pascal BOURDILLON répond que les solutions alternatives sont proposées par les opérateurs eux-mêmes. Pour les professionnels, il faut un abonnement adapté avec une garantie de rétablissement. Lorsque la connexion Internet est vitale pour l'activité professionnelle, il faut une garantie de rétablissement à J+1.

C'est une information qu'il faut transmettre. Parfois, les contrats semblent disposer de garantie, ce qui n'est pas toujours le cas comme pour l'offre Livebox pro qui n'est pas une offre professionnelle.

M. Jean-Luc BRAHITI indique que les premiers qui prennent les coups lorsqu'il y a une panne, ce sont les maires. Un éclairage là-dessus serait bienvenu.

M. Pierre GROSJEAN indique que la commune a accès au signalement des dommages réseau.



M. Pascal BOURDILLON répond que la déclaration de dommage réseau disponible sur le site de Berry Fibre Optique dans la rubrique « dommage réseau » déclenche le délai.

À l'issue du dernier rapport et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Patrick BARNIER remercie l'ensemble des participants.

Le prochain Bureau est prévu le lundi 11 décembre 2023 à 11h30 et le prochain Comité syndical est fixé au lundi 18 décembre 2023 à 9h30.

La séance est levée à 11 heures 06.

Gilles GONTHIER
SECRETAIRE DE SEANCE

Patrick BARNIER
PRESIDENT DE BERRY NUMERIQUE

